

Procès-Verbal du 5 septembre 2024

Modifications faites à la demande de Madame LIGONNIERE Colette :

- Loyer MAM 460 € à compter du 01/10/2024
- Fourniture des repas au restaurant scolaire : 3.36 € pour 4 composants du 02/11/2024 au 31/12/2024
- Suite aux questionnements de Madame LIGONNIERE Colette, Monsieur MATUSIAK François et Madame VERDON Florence au sujet de la modification des statuts de la CCFV sur le transfert de compétences PLUI, Madame COULON Anne-Marie a proposé de voter à mains levées pour savoir qui souhaite reporter ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Résultats du vote :

CONTRE : 7 voix

Roger BERNARD, Jean BONIFACE, Nicolas FILLON, Emie VEQUAUD, Marie-Béatrice SCHOETTEL qui avaient les procurations de Nathalie FERSANCOURT et de Nathalie FAIVRE

POUR : 7 voix

Laurence JOUINEAU, François MATUSIAK, Colette LIGONNIERE, Florence VERDON, Sébastien BERLAND, Dominique RIVIERE et Anne-Marie COULON. Madame COULON ayant une voix prépondérante, le vote est ajourné à la prochaine séance d'octobre.

- Questions diverses : ont été abordés les sujets suivants :
 - Démission du policier municipal
 - Travaux à la boulangerie effectués suite aux intempéries
 - Point sur le café du Prieuré
 - Date de la Joséphine

Le Maire,

Anne-Marie COULON

